

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 30 mai 2024
Portant délégation de signature à Mme Miléva TRAYAUD, instructeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables à Limoges Métropole
N° 25303

W le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2011-1 et L. 2021-10
W le Code de l'urbanisme et notamment l'article L403-1
W la délibération n°11 du 20 novembre 2020 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa responsabilité et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à ses directeurs généraux adjoints, ses conseillers et ses responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux effectifs rattachés par l'organe subordonné au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Miléva TRAYAUD assure les fonctions d'instructeur au sein du service direct des sols.

ARRÊTÉ
ARTICLE 1er - Délégation est donnée, sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 2011-1 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Miléva TRAYAUD, instructeur au sein du service direct des sols au sein du pôle espace public et mobilités durables pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis, bordereaux et courriers adressés aux maires)

ARTICLE 2 - La présente délégation est donnée à Madame Miléva TRAYAUD uniquement en cas d'absence de Madame Lucie MARTEL et de Madame Sophie REYRON, conformément à l'article n°24493 du 15 décembre 2023.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 4 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 03/06/2024
Publié le lundi 03 juin 2024
Mme Miléva TRAYAUD, Présidente
Mme Lucie MARTEL, Directrice générale des services
Mme Sophie REYRON, Directrice générale des services

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de la personne intéressée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Miléva TRAYAUD, Instructeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 3 Juin 2024

 **ARR_SIGN_25303_TRAYAUD.pdf**
(.pdf, 148,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**